

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 SEPTEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2021.98

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	28	Pour :	28
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 31 août 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Fabrice IGOUNET pouvoir à Mme Annette BALAGUE, Mme Valérie VIGNE pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Véronique FABREGAS pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Francis MUSARD pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Daniel THOMAS pouvoir à M. Félix MANERO, Mme Caroline ANDREU pouvoir à Mme Monique PONS, M. Jean-Pierre JAMMES pouvoir à M. Bertrand DEBUISSER.

Absent(s) excusé(s) : Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : RETRAIT DÉLIBÉRATION AIDE EXCEPTIONNELLE CINÉMA

Exposé :

Le 13 juillet 2021, le Conseil municipal a décidé la prolongation du dispositif de soutien au cinéma (une place achetée, une place offerte) du 18 août au 3 septembre.

Au titre du contrôle de légalité, le Préfet nous a alerté sur le fait que la région est la seule collectivité compétente pour définir un régime d'aides aux entreprises en difficulté. Dans ce cadre, une convention doit être signée avec la région pour permettre à la commune de participer au financement des aides et à la mise en œuvre des aides ou des régimes d'aides mis en place par la région.

Il est donc demandé au conseil municipal de retirer cette délibération.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,
Vu la délibération n° 2021.88 du 13 juillet 2021 approuvant la prolongation du dispositif d'aide exceptionnelle pour le cinéma,
Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 21 juillet 2021 et reçues le 26 juillet 2021 qui exposent les fragilités juridiques pesant sur cette mesure,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de retirer la délibération n°2021.88 du 13 juillet 2021 approuvant la prolongation du dispositif d'aide exceptionnelle pour le cinéma du 18 août au 3 septembre 2021.

Le Maire,

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20210907-07092021_98-DE
Reçu le 14/09/2021
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard ANDRE,T. Maire,OU=0002 21310022500019,OU=MAIRIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=#0C144E545246522D3231333130309232335030303133, O=MAIRIE D'AUCAMVILLE,L=SAINTE-BAN CEDEX,C=FR
13/09/2021



AUCAMVILLE